

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Derval

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/235 une enquête publique est ouverte en mairie de Derval (lieu d'enquête), **du vendredi 14 septembre 2018 à 9h00 au lundi 15 octobre 2018 à 18h00** pendant une durée de 32 jours consécutifs, portant sur la demande présentée par la société « IEL Exploitation 51 », domiciliée au 41 ter boulevard Carnot 22 000 SAINT BRIEUC en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Derval.

Cette installation est soumise à autorisation unique sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-François Dumont, officier supérieur de l'armée de Terre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Derval, aux dates et heures ci-après :

– vendredi 14 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie de Derval
– mardi 18 septembre	de 14 h 00 à 17 h 00 :	mairie de Derval
– jeudi 27 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 :	mairie de Derval
– mercredi 3 octobre	de 14 h 00 à 17 h 00 :	mairie de Derval
– lundi 15 octobre	de 15 h 00 à 18 h 00 :	mairie de Derval

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie de Derval aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Derval. Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Derval (15 rue de Rennes, 44 590 Derval) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-912@registre-dematerialise.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Derval pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la société « IEL Exploitation 51 », domiciliée au 41 ter boulevard Carnot 22 000 SAINT BRIEUC ou par voie électronique à M. Maxime Hellier (Chargé de projets) à l'adresse suivante : maxime.hellier@iel-energie.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfète assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.